

Bulletin d'adhésion à Cotélib

Association déclarée loi 1901



13 avenue Jean Gonord
31500 Toulouse
Tél. : 05 62 71 81 21
cotelib@cotelib.fr

Identifiant Adhérent : _____

Date d'adhésion : _____

Date effet : _____

Cadre réservé Cotélib

Adhésion à titre individuel

Mme Mr

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. personnel : _____

Email : _____

Adhésion d'une société ou d'un groupement

Raison sociale : _____

Forme juridique : _____

Nombre d'associés : _____

Noms des associés : _____

Tél. : _____

Informations professionnelles

J'exerce une activité indépendante

Profession exercée : _____ N° Siret : _____

Date de création de l'entreprise : _____ Email : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

1^{er} exercice comptable à traiter : Début : _____ Fin : _____

Régime fiscal : Impôt sur le Revenu Impôt sur les Sociétés

Bénéfices Non Commerciaux Bénéfices Industriels et Commerciaux

Réel Micro BNC Réel Micro BIC

Elaboration de ma déclaration

J'affirme tenir ma comptabilité moi-même en conformité avec la nomenclature comptable et donne mandat à Cotélib pour la télétransmission de la déclaration fiscale et ses annexes liées à l'activité indépendante.

Nom du logiciel comptable : _____

ou

Je fais appel aux services d'un membre de l'Ordre des Experts Comptables ou d'un Avocat Fiscaliste et j'autorise le Président de Cotélib à lui communiquer ou à lui demander tous les renseignements nécessaires concernant ma comptabilité et ma déclaration fiscale.

Nom et adresse du professionnel : _____

Je n'exerce pas une activité indépendante

Statut actuel : Salarié Retraité En cours de création d'activité Demandeur d'emploi Étudiant

Autre (à préciser) : _____

Comment avez-vous connu Cotélib ? : _____

ARTICLE 3 / OBJET (extrait)

L'Association a pour objet principal de soutenir, accompagner et promouvoir le développement économique, numérique et technologique des professionnels indépendants, quel que soit leur statut juridique et leur régime d'imposition.

À ce titre, elle peut notamment :

- Fournir toute aide et assistance en matière de gestion, comptabilité (à l'exception de la tenue de la comptabilité), fiscalité, droit, ressources humaines, finance, informatique organisation et numérique ;
- Proposer des actions de formation et d'accompagnement professionnel ;
- Conseiller sur le choix et l'implantation de solutions logicielles, notamment fondées sur l'intelligence artificielle, destinées à améliorer la gestion et la performance des activités des adhérents ;
- Réaliser des prestations de conseil en matière d'intelligence artificielle et de transformation numérique ;
- Effectuer, le cas échéant, l'examen de conformité fiscale prévu par la réglementation en vigueur ou toute prestation équivalente ;
- Soutenir les porteurs de projets innovants dans la conception, le développement et la réalisation de leurs initiatives.

Les services sont fournis aux adhérents et à des tiers selon des modalités financières fixées par le règlement intérieur et approuvées chaque année par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 7 - ADHERENTS

Peuvent être adhérents toutes personnes physiques ou morales exerçant ou ayant exercé une activité indépendante, libérale, commerciale, artisanale ou agricole.

ARTICLE 8 - ADHESION DES ADHERENTS

Les demandes d'adhésion sont formulées par courrier, courriel ou encore directement sur le site internet de l'Association via un bulletin d'adhésion. Chaque demande doit être signée par le demandeur et adressée au Président du Conseil d'Administration. Le Bureau, en cas de refus, n'a pas à faire connaître les raisons de sa décision.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DES ADHERENTS

L'adhésion à l'Association, implique :

- Le respect des statuts de l'association, du bulletin d'adhésion, de la lettre de mission, des conditions générales d'intervention et du règlement intérieur.
- L'obligation de fournir à celle-ci tous les éléments nécessaires à la réalisation des missions souscrites dans les meilleures conditions ;
- L'obligation de répondre dans les 15 jours aux demandes d'informations ou de documents ;
- L'obligation de s'acquitter du montant de la cotisation et/ou des prestations souscrites ou demandées. Il est précisé que le montant de la prestation est dû en totalité et ne peut être proratisé quelle que soit la date d'adhésion, de radiation ou d'exclusion de l'adhérent.
- L'engagement de donner mandat à l'Association pour que celle-ci puisse télétransmettre la déclaration fiscale et ses annexes, sauf si ledit mandat a été donné au conseil de l'adhérent.

En cas de manquements graves ou répétés aux obligations énoncées ci-dessus, l'adhérent sera exclu de l'Association. Il devra être mis en demeure, avant toute décision d'exclusion, de présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés.

ARTICLE 10 - PERTE DE LA QUALITE D'ADHERENT

La qualité d'adhérent de l'Association se perd par :

- Décès ;
- Démission ;
- Changement dans les critères ayant permis l'adhésion
- Radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement des sommes dues, pour un motif grave, ou le non-respect des engagements prévus à l'article 9. L'adhérent intéressé ayant été préalablement invité à régulariser sa situation auprès de l'association.

Engagements de l'adhérent

- Je demande mon adhésion à Cotélib et m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et les obligations liées à l'adhésion, ainsi qu'à être à jour du règlement de la cotisation annuelle.
- J'accepte que les données personnelles saisies dans ce formulaire soient utilisées dans le cadre de mes relations avec Cotélib et que mon compte sécurisé soit ouvert sur www.cotelib.fr
- Je déclare exactes et sincères les informations fournies dans ce présent bulletin d'adhésion.

Fait à :

Signature obligatoire :

Le : | | | | |

Important : Vous devrez recevoir obligatoirement, 15 jours après le dépôt de votre bulletin d'adhésion, un accusé de réception. À défaut, contactez le service adhésion de Cotélib. La cotisation est due du seul fait de l'adhésion et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.